



BASSE - NORMANDIE

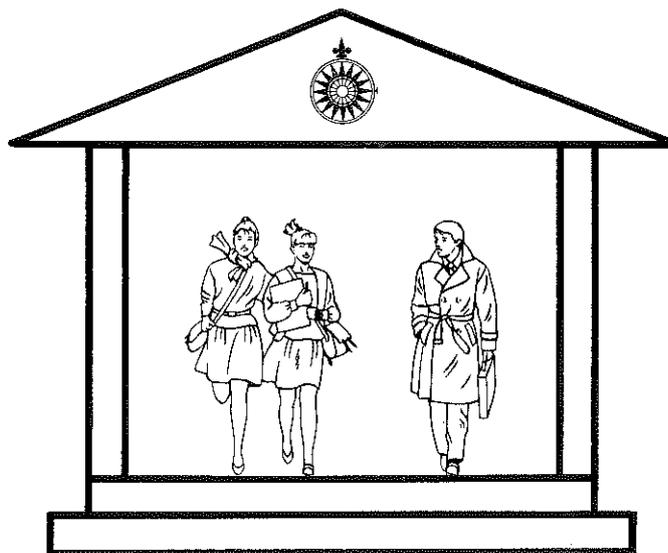
AVIS

Conseil Economique et Social Régional

L'ORIENTATION SCOLAIRE

EN BASSE-NORMANDIE

Étude des formations et de l'emploi



15 Octobre 1993

Le Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie s'est réuni le vendredi 15 octobre 1993, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. DROULIN, à l'effet notamment d'émettre un avis sur l'orientation scolaire en Basse-Normandie.

**Le CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL RÉGIONAL de
BASSE-NORMANDIE,**

- Après avoir confié à la Commission n° 1 "Formation des hommes" le soin d'étudier cette question et à M. QUELVENEC la responsabilité de l'élaboration du rapport d'information et d'analyse ;

- Après avoir pris connaissance de l'avis de cette Commission spécialisée ainsi rédigé :

"Le travail du Conseil Économique et Social Régional a consisté à établir un bilan de l'orientation scolaire en Basse-Normandie mettant en lumière ses caractéristiques, notamment en la comparant avec les autres régions françaises. Dans un second temps, le C.E.S.R., après avoir noté les divergences constatées et pris en compte l'évolution du tissu économique et social, a formulé diverses propositions susceptibles d'améliorer la formation et la qualification des jeunes au travers des progrès de l'orientation.

I - Le BILAN de l'ORIENTATION SCOLAIRE en BASSE-NORMANDIE

En dehors des dispositifs mis sur pied pour accueillir les jeunes élèves handicapés ou exposés à des problèmes sociaux, le premier niveau de décision d'orientation se situe à la fin de la classe de 5ème. Depuis plusieurs années, l'orientation vers la 4ème générale devient prépondérante. Toutefois, le taux de passage est inférieur en Basse-Normandie (74 %) à la moyenne française (76,2 %), observation qui s'applique aux trois départements bas-normands, le taux le plus faible étant celui du département de l'Orne, avec à peine 72 %. Cet écart plus important peut trouver des justifications. Région agricole et maritime, il apparaît logique que des orientations vers l'enseignement agricole et maritime s'y manifestent davantage. De plus, la Basse-Normandie a toujours été une région où la formation en apprentissage est une tradition. Les orientations vers les classes de C.P.P.N. et C.P.A. ont nettement chuté dans les années 1980 et ne représentent plus que 3 % des élèves (contre 7 % en 1980), ce qui situe globalement la Basse-Normandie dans la moyenne française. Même si les sorties de tout système scolaire sont difficilement cernables, il semble que celles de certains jeunes ayant subi un parcours scolaire difficile (+ de 16 ans en fin de 5ème) sont certainement dérisoires.

Le cap le plus important en matière d'orientation se situe à l'issue de la classe de 3ème, car les élèves peuvent se diriger vers des études soit longues (vers le bac général ou technique) soit courtes (préparations C.A.P., B.E.P.) pour celles dépendant du secteur de l'Éducation Nationale. Notre académie connaît, comme en France, un accroissement du taux de passage en seconde, le Calvados faisant partie des départements où le taux est le plus élevé avec environ 67 %. A l'inverse, les départements de l'Orne et surtout de la Manche se situent nettement en deçà de la moyenne nationale (62,7 %) avec respectivement des taux de 59,4 % et 58 % à la rentrée de 1990. Les orientations vers les C.A.P. et les B.E.P. sont très marquées et sont, là encore, le reflet d'une tradition scolaire et de la présence de catégories socio-professionnelles moins favorisées. Les sorties du système de formation de l'Éducation Nationale deviennent plus importantes car les opportunités dans les formations dépendant d'autres Ministères (agriculture, mer, sanitaire et social, apprentissage) s'élargissent. De plus, il ne faut pas oublier que l'âge de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans est pratiquement atteint par beaucoup d'élèves en fin de troisième, d'où des sorties possibles hors des systèmes scolaires sans aucune qualification. En Basse-Normandie, celles-ci sont

évaluées en 1990 à environ 15 % des jeunes âgés 16 à 18 ans contre 11 % pour la moyenne française.

Le but des élèves engagés dans des formations courtes est d'obtenir le premier diplôme recherché (C.A.P., B.E.P.). En cas de succès aux examens, les comportements diffèrent selon la nature du diplôme acquis.

Les détenteurs de B.E.P., dans leur majorité, arrêtent leurs études. Cependant un nombre croissant poursuit vers le baccalauréat professionnel ou, grâce aux passerelles créées entre les formations par le Ministère de l'Éducation Nationale, tente d'accéder au baccalauréat technologique. Même si peu d'élèves sont concernés, la Basse-Normandie se démarque d'autres régions par un recours aux passerelles plus marqué qui facilitent la réintégration des jeunes vers un cursus classique.

En revanche, les titulaires de C.A.P. rentrent pour la plupart dans la vie active, quelques uns d'entre eux se dirigeant vers une formation B.E.P., un C.A.P connexe ou une formation complémentaire au C.A.P..

En ce qui concerne les formations longues, que sont la seconde, la première et la terminale de lycée, les caractéristiques à mettre en évidence sont les suivantes :

- l'objectif principal des élèves est d'obtenir le baccalauréat ; en cas d'échec (en seconde ou en première), peu d'élèves se réorientent vers des formations courtes, ils choisissent ou de redoubler ou d'entrer dans la vie active. En Basse-Normandie, ces deux cas singularisent notre région où les phénomènes sont plus accentués.
- la réduction plus marquée des flux vers les formations longues en Basse-Normandie et le niveau plus sensible des redoublements et des sorties du système scolaire dans notre région expliquent le taux, inférieur à la moyenne nationale, d'inscrits et de reçus au baccalauréat au sein d'une génération d'élèves. Cependant, les données régionales s'améliorent d'année en année et, si la France connaît une évolution similaire, l'écart avec la moyenne nationale se réduit progressivement (le taux en Basse-Normandie étant de 38 % en 1990 et de 43,5 % en 1991 contre des pourcentages pour la France de 43,5 % en 1990 et de 47,5 en 1991).
- les taux de réussite au baccalauréat pour la Basse-Normandie sont soit supérieurs à ceux enregistrés en France (73,8 % contre 72,8 % en juin 1991) soit proches de la moyenne nationale (71,6 % pour la France et 71 % pour la Basse-Normandie en juin 1993). Cependant, les résultats sont souvent plus élevés que la moyenne nationale dans les filières technologiques (F, G) que dans les séries générales (C, D, D'...). Le développement récent des baccalauréats professionnels a amplifié le phénomène.

Le second cap majeur en matière d'orientation intervient après la terminale. L'obtention du baccalauréat ouvre un éventail de formations larges aux nouveaux bacheliers : Université (dont I.U.T.), S.T.S., C.P.G.E. ou autres formations (sanitaire et sociale, de commerce, d'ingénieur...). Là encore, la Basse-Normandie se distingue des autres régions par les flux constatés dans les formations post-bac. Ainsi, près de 73 % des bacheliers s'inscrivent à l'Université, taux élevé qui la place au second rang après la Corse. A l'inverse, les effectifs recensés dans les autres formations sont proportionnellement beaucoup plus faibles que ceux enregistrés en France. Cette situation malgré des efforts récents est due aux capacités d'accueil moins développées en Basse-Normandie, qui sont certainement en deçà de ce que devrait pouvoir offrir une région.

Telles sont les principales caractéristiques des flux d'orientation en Basse-Normandie. Il n'est pas toujours possible de porter une appréciation définitive sur ces traits, d'une part parce que des données ne sont pas suffisamment précises (sorties du système scolaire, origine scolaire des inscrits dans les autres systèmes de formation) et d'autre part parce que le souhaitable en la matière est pour une grande part inconnu et imprécis.

Les jeunes filles ont des parcours et des orientations bien différentes de celles des garçons. Très complexes, ces pratiques demanderaient une analyse plus fine et spécifique aux caractéristiques féminines. Celle-ci sera menée ultérieurement par le C.E.S.R..

II - L'ORIENTATION : les DONNÉES du PROBLÈME

L'orientation des jeunes n'est pas une préoccupation nouvelle et reste aujourd'hui une priorité nationale. Toutefois la persistance et la croissance du chômage des jeunes liées aux difficultés accrues de leur insertion dans le monde professionnel et dans la société rendent très complexe la mise en place de réformes et la nature des conseils à donner aux jeunes.

La formation d'un jeune, et encore plus d'une génération, est un investissement dont le coût pour la collectivité est notable. On comprend dès lors que toute erreur stratégique dans ce domaine n'est pas permise d'autant que les temps de réajustement sont longs et onéreux. Cependant, plusieurs facteurs rendent la réflexion difficile :

Les mutations constantes de la technologie modifient rapidement les emplois. De ce fait, les besoins à court et surtout à moyen et long termes des employeurs (entrepreneurs, responsables d'organismes ou d'administration) sont de moins en moins cernables et de moins en moins cernés par les intéressés eux-mêmes. A ce propos, le C.E.S.R. regrette les opérations de délocalisation industrielle à l'étranger réalisées dans un seul but financier pour l'effet néfaste sur l'emploi et pour la disparition de métiers ou de savoir-faire qu'elles occasionnent.

Parallèlement un certain nombre de comportements nouveaux apparaissent chez les jeunes (accroissement du nombre des femmes sur le marché du travail et dans les professions, entrée tardive dans la vie active par peur du chômage, acquisition rapide d'un diplôme...). Sur le plan conjoncturel, la dégradation de la situation économique et sociale remet en cause quelques certitudes. Dans l'esprit des gens, dans un passé récent, la formation était le moyen d'obtenir un emploi pour l'avenir. Cette conviction est aujourd'hui battue en brèche. La formation devient davantage un moyen d'acquérir un niveau de formation en vue d'accomplir différents parcours professionnels caractérisés par plusieurs emplois, éventuellement entrecoupés de périodes de formation, d'adaptation, de remise à niveau ou de promotion sociale.

Cette situation entraîne une concurrence accrue sur le marché du travail avec des effets pervers ("sur-qualification", dévalorisation des diplômes, précarité de l'emploi) et avec la marginalisation croissante des publics les moins armés. Ces observations renforcent l'idée qu'il est nécessaire de donner un véritable niveau de formation à tous, la formation demeurant le meilleur passeport pour une réussite non seulement professionnelle mais aussi sociale. De plus, un homme formé s'adaptera plus facilement aux mutations professionnelles, ainsi il se formera ou se remettra à niveau au cours de sa vie active. Cela doit être compris dans tous les systèmes de formation (publique, privée, apprentissage, agricole...), lesquels apporteront à leur manière une offre adaptée à l'environnement et à l'objectif souhaité par les élèves et /ou leurs parents.

III - L'ORIENTATION : QUELQUES SUGGESTIONS et PROPOSITIONS

L'État, à savoir l'Éducation Nationale et quelques autres ministères, est le premier responsable dans le domaine de l'orientation. C'est lui qui initie les réformes et qui possède ainsi les leviers les plus déterminants. De la même manière, il dispose des principaux moyens humains (chefs d'établissements, enseignants, conseillers d'orientation psychologues) et financiers pour réaliser ses objectifs. Depuis 1986, les Conseils Régionaux ont une part de responsabilité puisque la loi de décentralisation leur confère des compétences en matière d'élaboration de Schémas Prévisionnels des Formations, c'est-à-dire de documents d'orientations et de propositions d'ouverture ou de fermeture de formations professionnelles.

Des progrès énormes ont été réalisés dans le passé. Comme l'a montré le bilan de l'orientation en Basse-Normandie, l'élévation des niveaux de formation est constante et est liée à la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans (formation pour tous) ainsi qu'à un certain nombre de mesures comme la création de passerelles d'une formation initiale à une autre.

En matière d'orientation, la volonté prépondérante des élèves et de leurs parents, qu'elle soit opportune ou utopiste, donne la mesure de la difficulté de remédier à des distorsions existantes. Compte tenu de la dégradation économique, il faut s'attendre à voir apparaître de nouveaux

/...

comportements de leur part. La motivation pour les formations bénéficiant des taux d'insertion les meilleurs primera, comme on a pu le constater dans le passé avec les I.U.T..

Cependant, il est possible d'intervenir avec davantage d'efficacité en vue d'assurer une formation et une qualification à tous, meilleur passeport pour une insertion professionnelle réussie. Plusieurs des propositions formulées ci-après reprennent des actions parfois expérimentées ou menées ponctuellement ou localement. Le C.E.S.R recommande en premier lieu leur prise en compte dans leur ensemble, en souhaitant à la fois leur généralisation, leur organisation et leur permanence dans une volonté collective.

1) Suggestions en direction des systèmes éducatifs

Comme l'a montré le bilan de l'orientation scolaire, la Basse-Normandie, tout en enregistrant des progrès notables, accuse encore des faiblesses et des retards qu'il convient de réduire dans les meilleurs délais. Les efforts constatés ces dernières années doivent être poursuivis, et notamment par des initiatives nouvelles.

☆ Le rattrapage doit s'appliquer en priorité à la politique d'élévation des niveaux de formation pour la double vocation qu'elle assure à savoir l'adaptation de l'homme dans la vie active, et son insertion dans la société. Cette volonté ne sera pas sans incidence sur les diplômés et leur valeur dans le temps, message qui devra être expliqué aux parents et aux élèves et étudiants en réflexion sur leur orientation ou leur insertion professionnelle. En effet, l'obtention d'un diplôme risque de ne devenir qu'un élément d'embauche parmi d'autres, d'ailleurs évolutifs dans le temps.

☆ A propos des enseignements dispensés dans les voies professionnelles, la mise en place de modules complémentaires de formation à même d'apporter une concrétisation de la formation à un secteur d'activité est à encourager. A titre d'exemple, dans les filières de la vente, des cours complémentaires d'application de la formation dans le secteur de l'automobile, de l'agro-alimentaire ou de l'informatique... favoriseraient à la fois la compréhension des enseignements et une meilleure insertion professionnelle.

☆ Le déficit en formations post-bac est important dans notre région. Il serait bon alors de favoriser le développement de diplômés de haut niveau, avec des équivalences européennes comme les "Chaires Européennes Jean Monnet", le programme COMETT (Community Program in Education and Training for Technology), les ECTS (European Community Course Credit Transfert System)...

☆ Une véritable organisation de l'orientation mérite d'être menée de façon complète et efficace auprès des élèves voire des parents. L'utilisation de nouveaux moyens de communication (vidéo) dans un but pédagogique faciliterait cette démarche volontariste. Ainsi, à l'appui des cassettes vidéo réalisées pour améliorer la connaissance des filières professionnelles et des métiers (la formation des actifs, l'organisation du travail, l'environnement de l'emploi, les perspectives d'évolution...), des

/...

séances devraient être programmées périodiquement à raison d'une heure en moyenne par semaine (y compris le temps de visite d'entreprises), à l'issue desquelles les élèves auraient à remplir des fiches aptes à recenser leurs remarques, réactions et souhaits. Ces outils, à savoir les vidéo et les fiches, selon la classe, restent à concevoir.

Parallèlement, un entretien individuel enrichi par l'examen des fiches devrait être mené à chaque fin d'année scolaire juste avant les décisions d'orientation. Pour faciliter les interventions relatives à l'orientation en cours d'année, selon la classe, des programmes types nécessiteraient d'être élaborés.

☆ Le travail des conseillers d'orientation devient de plus en plus complexe à l'image de l'évolution de plus en plus rapide de la formation¹ et des emplois. La spécialisation de leurs interventions devient souhaitable et impose donc une autre organisation dans leur fonctionnement, et des moyens humains pour réaliser cette mission avec efficacité. Dans le cadre du prochain Contrat de Plan État-Région, ne serait-il pas opportun de proposer une action pilote en Basse-Normandie à la fois dans le Centre d'Information et d'Orientation régional et dans celui d'un lycée ou dans ceux d'un secteur géographique de la région ?

☆ La proximité ou non d'une formation a une incidence locale certaine sur le plan de l'orientation. Le C.E.S.R. recommande la prise en compte permanente de la notion d'aménagement du territoire au moment de l'élaboration des Schémas Prévisionnels des Formations et réitère l'avis émis dans le cadre de la préparation du III^{ème} Plan sur la nécessité de disposer des places d'internats en quantité et en qualité dans les établissements offrant des formations à recrutement géographique large. Les récentes délocalisations universitaires de Cherbourg et d'Alençon participent à un mouvement favorisant l'attrait de jeunes vers l'enseignement supérieur.

2) Suggestions en direction des secteurs professionnels

Une des clés de réussite de l'orientation scolaire tient tout autant à la préoccupation que les secteurs professionnels se font de cette notion. A leurs niveaux, des dispositions doivent être prises pour faciliter l'insertion des individus dans la vie professionnelle.

☆ Travail difficile à réaliser, la recherche de la définition des besoins à venir sur les plans quantitatif et qualitatif n'en demeure pas moins un exercice prioritaire. Cette observation, d'ailleurs non spécifiquement régionale, s'adresse à toutes les structures professionnelles, y compris les administrations, dans leurs mandats au sein de réflexions prospectives.

☆ Dans la même optique, compte tenu de l'évolution rapide de secteurs et de métiers, il serait particulièrement judicieux que les

¹ - L'éventail des diplômes nationaux de l'enseignement technologique et professionnel, sur l'échelle des diplômes allant du C.A.P. au B.T.S. pour le seul ministère de l'Éducation Nationale comprend près de 650 spécialités. Edition 1993 (Commissariat Général au Plan "Éducation et Formation, les choix de la réussite").

organisations professionnelles entreprennent des opérations de communication, à l'exemple du secteur du bâtiment et des travaux publics qui vient de réaliser une démarche volontariste de valorisation de ses activités et des emplois qu'il offre. Là encore, des moyens, notamment vidéo, pourraient être conçus avec l'aide d'un financement régional pour la promotion au sein des établissements scolaires régionaux.

Le tourisme technique participe également, à sa manière, à ces opérations médiatiques et de meilleures connaissances des secteurs et des métiers. Son développement vers les scolaires et au cours de l'année est à encourager, comme le C.E.S.R. l'avait suggéré dans le passé.

★ Enfin, à propos de l'orientation, l'accueil en entreprise joue un rôle particulièrement bénéfique. Tout doit être entrepris pour que le développement de cette opportunité soit assuré dans les meilleures conditions tant pour les élèves que pour les employeurs.

3) Suggestions en vue d'un dialogue constructif entre systèmes éducatifs et secteurs professionnels

Il est évident que la compréhension mutuelle entre les systèmes éducatifs et les employeurs est une condition première de l'amélioration de la réussite de l'orientation scolaire. Même si la réflexion, le raisonnement et la recherche d'idées, d'actions ou d'efficacité sur un plan local constituent un travail limité voire tronqué du fait de la dimension au moins nationale de la notion d'insertion, la volonté collective de travailler en commun à l'échelon d'un bassin d'emploi est absolument à encourager. Cette volonté pourrait même être formalisée. De telles rencontres permettront à la fois aux responsables de l'éducation de comprendre et d'analyser les évolutions qui affectent le monde du travail, et aux professionnels de mieux connaître la nature et le niveau des formations dispensées par l'Éducation Nationale et les autres ministères concernés par la formation.

La volonté louable d'élever le niveau de formation des jeunes est, nous l'avons démontré précédemment, un objectif à poursuivre. Condition nécessaire, cette obligation n'est cependant pas suffisante et doit être abondée, par la mise en place à tous les niveaux correspondant à l'octroi de diplômes, de formations complémentaires comme il en existe déjà dans l'Éducation Nationale ou de contrats du type d'adaptation ou de qualification. Une concertation permanente entre les mondes de la formation et du travail concernant ces formations professionnalisées est indispensable.

*
* *

Pour le C.E.S.R., les meilleures chances de succès de l'orientation passent donc d'une part, par l'amélioration de l'information, du dialogue et d'autre part, par la poursuite de l'élévation des niveaux de formation accompagnée de deux types d'interventions :

/...

- la sensibilisation précoce, permanente et suivie au monde du travail, et ainsi l'aide à la formulation des souhaits par les élèves,
- la mise en place de formations courtes et très professionnalisées à l'issue de chaque niveau de formation diplômant.

Enfin, dans le but de recenser les expressions des différents partenaires de l'orientation, dans une réflexion prospective et de démontrer l'enjeu que représente cette notion auprès de chacun d'eux, le C.E.S.R. suggère la tenue, dans la région, d'Assises nationales de l'orientation.

Cet événement serait l'occasion pour la Région de marquer son attachement à cette question majeure et de montrer sa prédisposition pour mener conjointement avec l'État, et éventuellement dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, des expériences sur le territoire régional".

- Après en avoir délibéré,

A D O P T E, à l'unanimité, l'avis de la Commission n° 1.

Le PRÉSIDENT,

Maurice DROULIN